

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2018/2019**  
**ADDITIF N° 122**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 10 juin 2019 à 10h00 au 16 juin 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **3 lots « 2 entrées 1 jour pour le parc d'attraction « Disneyland Paris » à Marne-la-Vallée »** d'une valeur unitaire de 180 (cent quatre-vingt) euros.

La dotation comprend 2 entrées 1 jour valables pour les parcs suivants :

- Disneyland
- Walt Disney Studios

**Les entrées sont valables jusqu'au 9 juin 2020 selon disponibilités.**

Tous les autres frais occasionnés lors de la visite du parc ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de la visite du parc. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.